

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **31 août 2009**

Décision n° **B-2009-1084**

commune (s) : Meyzieu

objet : Rue Antoine Vacher - Institution de servitudes d'implantation d'un transformateur et de passage de canalisations électriques au profit d'Electricité Réseau de France (ERDF) sur un terrain communautaire

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 août 2009

Compte-rendu affiché le : 1er septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Arrue, Mme David M. (pouvoir à M. David G.), MM. Barge (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Charrier), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mmes Elmalan, Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 31 août 2009**Décision n° B-2009-1084**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Rue Antoine Vacher - Institution de servitudes d'implantation d'un transformateur et de passage de canalisations électriques au profit d'Electricité Réseau de France (ERDF) sur un terrain communautaire**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.4.

La société Electricité Réseau de France (ERDF) souhaite implanter un poste de distribution publique sur un espace constituant un délaissé de voirie situé le long de la voie nouvelle Antoine Vacher. Ce transformateur EDF permettra la desserte des programmes immobiliers neufs, riverains de cette rue.

Ce délaissé de voirie de l'ordre de 37 mètres carrés est issu d'une parcelle de plus grande superficie, cadastrée sous le numéro 365 de la section BY sur lequel sera implanté un poste de transformation de courant électrique M 805 et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique. ERDF fera également passer en amont et en aval du poste les canalisations électriques et les supports nécessaires à l'alimentation de ce dernier et à la distribution d'électricité.

Les frais d'actes notariés sont à la charge d'ERDF ;

Vu la convention de servitude ;

DECIDE

1° - Accepte la convention concernant l'institution d'une servitude d'implantation d'un transformateur électrique et d'une servitude de passage de canalisations électriques au profit d'ERDF sur un terrain de 37 mètres carrés environ issu d'une parcelle de plus grande superficie cadastrée BY 365 et située rue Antoine Vacher à Meyzieu.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais d'actes notariés sont à la charge d'ERDF.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 septembre 2009.